

# REDEVANCES DE SERVICES D'ESCALE - CANADA

Perçues comme « autres frais dus au transporteur » - Ne donne pas droit à commissions - Tarifs en \$ CA



| Supplément carburant en vigueur le 31 mai 2010<br>Code « MY » |                   |                                       |
|---|-------------------|---------------------------------------|
|   | Envois intérieurs | Envois transfrontalier/internationaux |
| PAR KILO (poids réel)   | 0,65 \$           | 0,70 \$                               |
| LD2, LD3, LD 3-45   | 320 \$            | 340 \$                                |
| LD8   | 640 \$            | 690 \$                                |
| LDP   | 1000 \$           | 1080 \$                               |

| SUPPLÉMENT DROIT DE SÛRETÉ<br>Code « SC » |                   |                                       |
|---|-------------------|---------------------------------------|
|   | Envois intérieurs | Envois transfrontalier/internationaux |
| PAR KILO (poids réel)                     | 0,15 \$           | 0,15 \$                               |
| MINIMUM                                   | 5 \$              | 15 \$                                 |
| LD2/LD3, LD3-45                           | 75 \$             |                                       |
| LD8                                       | 125 \$            |                                       |
| LDP                                       | 200 \$            |                                       |
| MDP                                       | 225 \$            |                                       |

| REDEVANCES DE NAVIGATION DE NAV CANADA<br>Code « NS » |         |
|---|---------|
| PAR KILO (poids taxé)                                 | 0,07 \$ |
| MINIMUM   | 5 \$    |

| FRAIS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT DES PALETTES<br>Code « UH » - S'appliquent au chargement par AC à la demande de l'expéditeur |        |
|---|--------|
| LD2/LD3, LD3-45   | 85 \$  |
| LD8   | 115 \$ |
| LDP   | 160 \$ |
| MDP   | 220 \$ |

| FRAIS D'EXPORTATION  |                 |
|--|-----------------|
|  | Par déclaration |
| Établissement de la déclaration d'exportation canadienne (formulaire B-13) - Code « CH »           | 18 \$           |
| Présentation d'autres documents de douane (ex. E-15, E29B et Carnet) - Code « CH »                 | 30 \$           |
| Établissement de la déclaration en douane ou de l'avis de réacheminement des douanes - Code « MO » | 10 \$           |
| Frais minimums par déclaration en douane ou avis de réacheminement - Code « MO »                   | 20 \$           |

| MARCHANDISES DANGEREUSES - En vigueur le 1 janvier 2010  |        |
|--|--------|
| Frais pour expéditions de marchandises dangereuses réglementées par numéro UN ou ID (aucun maximum) - Code « RA »  | 65 \$  |
| Frais additionnels pour toutes expéditions ayant plusieurs fois le même numéro UN ou numéro d'identification - Code « RA »                                   | 65 \$  |
| Frais maximum par envoi - Code « RA »  | 200 \$ |
| Marchandises dangereuses en quantités exemptées faisant partie du même envoi - Code « MV »   | 30 \$  |
| Matières radioactives en colis exemptés faisant partie du même envoi - Code « MV »   | 30 \$  |
| Envois nécessitant de la glace carbonique (incluant les marchandises dangereuses refroidies par glace carbonique) faisant partie du même envoi - Code « WA » | 30 \$  |

| FRAIS D'EXPORTATION DIVERS   |          |
|--|----------|
| Regroupement de deux ou de plusieurs parties d'expédition provenant d'un ou de plusieurs expéditeurs. Par partie :   | 20 \$    |
| Frais pour expéditions d'articles de valeur extraordinaire/ de marchandises de valeur, par expédition - Code « VL » (applicables aux expéditions à l'intérieur du Canada ainsi qu'aux expéditions entre le Canada et les États-Unis) | 40 \$    |
| Frais de décaissement « DB » :<br>Pour les envois intérieurs et transfrontaliers, les frais s'élèvent à 3 % du montant total avancé. Minimum de  | 10 \$    |
| Le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 100 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.  |          |
| Pour les envois internationaux, les frais s'élèvent à 10 % du montant total avancé. Minimum de   | 32,50 \$ |
| Dans le cas des expéditions internationales, le montant avancé pour les frais pourra aller jusqu'à 130 \$ même si les frais de taxation au poids et à la valeur applicables au fret sont inférieurs.                                 |          |

| ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE<br>Due au transporteur - Code « IN » |  |
|---|--|
| AUCUN MINIMUM   | 0,30 \$ par 100 \$ de la valeur indiquée |

| FRAIS D'IMPORTATION - - En vigueur le 1 janvier 2010<br>Code « CD » |         |
|---|---------|
| Expéditions transférées sous douane                                 | \$46,00 |
| Présentation des expéditions au dédouanement                        | \$46,00 |
| Ces frais seront établis sous une base « par envoi ».               |         |

| FRAIS D'IMPORTATION DIVERS   |       |
|--|-------|
| Mainlevée bancaire, par expédition - Code « BR »   | 55 \$ |
| Réacheminement (établissement d'une nouvelle lettre de transport) d'expéditions :  |       |
| a. d'un bureau de douane situé au Canada, autre que le bureau de douane d'entrée, sans l'établissement de l'avis de réacheminement A30; ou   |       |
| b. d'un pays étranger, y compris l'établissement du document B-14 pour la modification de la lettre de transport et le renvoi à la lettre de transport originale.  |       |
| Par expédition Code « MD » :   | 25 \$ |
| Demande de preuve de livraison (aucuns frais ne sont perçus lorsqu'une preuve de livraison est fournie à l'appui d'une réclamation écrite)   | 35 \$ |
| Dédouanement et livraison de parties d'expéditions multicolis Code « MH » :  |       |
| a. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie :                   | 15 \$ |
| b. Lorsque l'expéditeur, le destinataire ou l'agent obtient la mainlevée des marchandises pour des colis qui n'ont pas été déclarés et marqués séparément, et prend livraison d'une partie d'une expédition multicolis, le transporteur doit calculer des frais pour chaque partie dédouanée. Par partie : | 30 \$ |

| FRAIS D'ENTREPOSAGE DE MARCHANDISES<br>- En vigueur le 1 décembre 2008<br>Code « SR » |                |                      |
|---|----------------|----------------------|
|   | Fret ordinaire | Manutention spéciale |
| Frais minimums par expédition   | 35 \$          | 70 \$                |
| Frais minimums par jour   | 10 \$          | 30 \$                |
| Tarif par kg  | 0,23 \$        | 0,46 \$              |

**Exportation :**  
Des frais d'entreposage sont perçus lorsque l'expéditeur demande au transporteur de retenir une expédition ou une partie de celle-ci après minuit le jour suivant le jour de réception de l'expédition ou lorsque le premier colis de l'envoi n'est pas accompagné d'une lettre de transport aérien signée ou encore lorsque tous les colis d'une expédition décrits dans la lettre de transport aérien ne sont pas reçus dans

**Importation :**  
Pour le fret ordinaire, l'entreposage est gratuit pendant les premières 48 heures après 8 h le lendemain du jour d'arrivée. Le premier samedi et jour férié sont exclus lorsqu'on calcule l'expiration du délai d'entreposage gratuit.

Pour les marchandises nécessitant une manutention particulière, l'entreposage est gratuit pendant les premières 24 heures après 8 h le lendemain du jour d'arrivée.

**Pour de plus amples renseignements au sujet de ces frais, communiquer avec un représentant des ventes d'Air Canada Cargo.**  
Nous vous invitons à consulter le site Web d'Air Canada Cargo au [www.aircanadacargo.com](http://www.aircanadacargo.com) régulièrement pour les plus récents taux pour nos redevances de services d'escale.

**REDEVANCES DE SERVICES D'ESCALE - CANADA**

Perçues comme « autres frais dus au transporteur » - Ne donne pas droit à commissions - Tarifs en \$ CA

**FRAIS GÉNÉRAUX**

|  |         |
|--|---------|
| Par exemplaire de lettre de transport aérien :   | 35 \$   |
| Lorsque le transporteur assure la sûreté (garde armé, agent de sécurité ou escorte) d'une expédition   |         |
| Frais minimums par heure ou fraction d'heure :   | 65 \$   |
| Frais minimum par expédition :   | 225 \$  |
| Autorisation de sûreté (délivrance de laissez-passer de sûreté temporaires) et escorte de/à l'avion.   |         |
| Par occasion, par laissez-passer :   | 55 \$   |
| Surestaries, par jour / par UC   | 25 \$   |
| Frais de soumission des données de bordereaux de groupage (IPEC)   |         |
| a. Échange de données informatisé (EDI) :  |         |
| Toutes les données de bordereaux de groupage soumises par EDI à Air Canada seront facturées à raison de par bordereau - Code « CG »                              | 3 50 \$ |
| Pour toutes informations incorrectes qui devront être modifiées par Air Canada, les frais de saisie manuelle s'appliqueront tel qu'instruit ci-dessous.          |         |
| b. Documents (lettre de transport aérien et bordereau de groupage pour lesquels Air Canada doit entrer des données dans son propre système de rapport à l'ASFC : |         |
| Toutes les données de bordereaux de groupage devant être entrées à la main par Air Canada seront facturées à raison de 18 \$ par bordereau. Code « CC »          |         |
| c. Transmission des données à l'ASFC directement par l'expéditeur :  |         |
| Aucuns frais ne seront exigés si une entente préalable a été conclue avec Air Canada.  |         |

**NOTE**

Prenez note que toutes les charges sont sujet à changement sans préavis.